

BUDGET PRIMITIF 2023

Note de présentation brève et synthétique

Articles L.2313-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

I. Éléments de contexte et balance générale.

Le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023, établi conformément aux règles de forme et de fond prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14, reprend les éléments essentiels abordés lors du débat d'orientations budgétaires. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 29.31 millions €, la section d'investissement à 7,78 millions €.

II. Niveau de l'épargne brute (CAF) et de l'épargne nette du CA

	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions) comptes 70 à 75	25 849 605 €	26 951 847 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt d'emprunts)	24 003 098 €	25 178 600 €
Epargne de gestion	1 846 507 €	1 773 247 €
Intérêts de la dette	321 424 €	303 293 €
Epargne brute ou CAF	1 576 173 €	1.513.766 €
Remboursement Capital de la dette	1 523 698 €	1 644 272 €
Epargne nette	52 475 €	-130.506 €

III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 224 944,28	0,00	6 987 134,56	6 987 134,56	6 987 134,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 295 097,00	0,00	17 414 100,00	17 414 100,00	17 414 100,00
014	Atténuations de produits	124 000,00	0,00	239 789,00	239 789,00	239 789,00
65	Autres charges de gestion courante	1 630 045,00	0,00	1 865 483,37	1 865 483,37	1 865 483,37
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		25 274 086,28	0,00	26 506 506,93	26 506 506,93	26 506 506,93
66	Charges financières	279 873,92	0,00	293 232,26	293 232,26	293 232,26
67	Charges exceptionnelles	82 300,00	0,00	119 400,00	119 400,00	119 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	60 000,00	0,00	1 552 907,38	1 552 907,38	1 552 907,38
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 696 260,20	0,00	28 472 046,57	28 472 046,57	28 472 046,57
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 269 155,73	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	774 827,92	0,00	837 123,16	837 123,16	837 123,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 043 983,65	0,00	837 123,16	837 123,16	837 123,16
TOTAL		28 740 243,85	0,00	29 309 169,73	29 309 169,73	29 309 169,73

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 309 169,73
--	----------------------

La Ville de Roissy-en-Brie affiche pour le vote du Budget Primitif (BP) 2023 un niveau de dépenses réelles de fonctionnement à 28,47 millions €.

Les charges à caractère général (chapitre budgétaire 011) sont à 6,9 millions € en hausse de 5.4% par rapport au BP 2022

La crise mondiale, dont un effet est encore anticipé dans le Budget Primitif 2023, impacte la comparaison avec le BP de l'année 2022.

Au compte 60612, la principale dépense est « énergie électricité » pour 1 254 450 €, en hausse par rapport au BP 2022 (946 856,28 €).

Au compte 60623, la ligne alimentation (principalement la restauration scolaire) est estimée à 1 119 136 € contre 900.000 € au BP 2022. Cette ligne est très impactée par l'inflation. Le nouveau marché de restauration qui a démarré au 1^{er} janvier 2023 a vu les tarifs augmenter d'environ 18%

Au compte 6247, la ligne de transport collectif 140.400 €. Cette ligne comporte notamment la prise en charge de la carte Imagin'R

Les charges de personnel, frais assimilés (chapitre 012) sont à 17,41 millions € en légère hausse par rapport au CA (17.224.593 €). Malgré l'augmentation du point d'indice et les 3 hausses du SMIC, la ville parvient à maîtriser sa masse salariale.

La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance. Le montant de la participation pour la santé mutuelle et prévoyance est de 24.060 €.

La prime annuelle des agents sera de 451.104 €, le CIA (complément indemnitaire annuel) de 73.848 €.

La GIPA (Indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) est estimée à 8.291 €.

Enfin, ce chapitre comprend la contribution au Comité National d'Action Sociale pour les agents du service public local (CNAS) pour 89.000 €, 75.000 € de médecine préventive et honoraires médicaux et 64.500 € de cotisations SOFAXIS d'assurance du personnel pour couverture des risques d'Accident du Travail, Maladie professionnelle et Décès.

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont à 239.789 € en hausse du fait de la contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). En effet la ville est passée contributrice du FPIC en 2023, perdant une recette et générant une dépense supplémentaire inscrite au compte 739223 pour 124.000 €).

Le chapitre 65 relatif aux subventions est à 1.865.483 €, en augmentation du fait de la subvention au CCAS.

Au compte 6541 les créances en non-valeur sont en légère augmentation (8.000 €), tout comme les créances éteintes (8.000 €) et ce, suivant les préconisations de la Trésorerie Principale,

Au niveau du chapitre 66 des frais financiers (293 232 €), la diminution provient de 3 facteurs :

- à périmètre constant d'emprunts, les intérêts diminuent car ils sont dégressifs car remboursés avant le capital,
- les nouveaux emprunts ont des tau x plus bas que le taux moyen de la dette.
- le désendettement progressif de la ville avec un encours désormais à 15 061 648 € (au 1^{er} janvier 2023).

Le chapitre 67 est en augmentation (119.400 €) du fait d'une nouvelle répartition entre les subventions de fonctionnement inscrites au chapitre 65 et les subventions exceptionnelles inscrites au chapitre 67.

Les recettes de fonctionnement.

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 309 676,00	0,00	2 373 642,00	2 373 642,00	2 373 642,00
73	Impôts et taxes	16 503 061,34	0,00	17 481 824,29	17 481 824,29	17 481 824,29
74	Dotations et participations	7 289 094,40	0,00	7 959 094,00	7 959 094,00	7 959 094,00
75	Autres produits de gestion courante	313 253,00	0,00	318 779,00	318 779,00	318 779,00
Total des recettes de gestion courante		26 435 084,74	0,00	28 163 339,29	28 163 339,29	28 163 339,29
76	Produits financiers	28 746,00	0,00	22 573,00	22 573,00	22 573,00
77	Produits exceptionnels	71 980,00	0,00	57 070,00	57 070,00	57 070,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 535 810,74	0,00	28 242 982,29	28 242 982,29	28 242 982,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	156 862,17		46 879,00	46 879,00	46 879,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		156 862,17		46 879,00	46 879,00	46 879,00
TOTAL		26 692 672,91	0,00	28 289 861,29	28 289 861,29	28 289 861,29
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						1 019 308,44
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						29 309 169,73

La Ville de Roissy-en-Brie affiche, pour le vote du Budget Primitif (BP) 2023, un niveau de recettes réelles de fonctionnement à 28.24 millions €.

Le chapitre 013 d'atténuations de charges regroupe des comptes de remboursements de charges salariales, en provenance de la Sécurité sociale et de l'assurance statutaire du personnel (30.000 €)

Concernant les recettes du chapitre 70 des redevances et droits des services à destination des usagers (2.373.642 €), il est envisagé une légère hausse par rapport au BP précédent due à la reprise de l'activité.

En matière de taxes au chapitre 73, la variation physique des bases ne sera connue que fin mars, après réception de la notification, néanmoins, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 7,1 % porte la ligne 73111 à 14.650.000 €

En application des engagements politiques pris, les recettes 2023 se basent sur des taux toujours inchangés :

- Taxe sur le foncier bâti : 47.15 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.08 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,37%

En matière de développement urbain, les incertitudes sur le maintien du marché immobilier expliquent le maintien à 900.000 € de la taxe additionnelle aux droits de mutation du compte 7381.

Par ailleurs, la commune continue de bénéficier des dispositifs de péréquation. En effet, le fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) au compte 73222, est fixé à 1.073.183 €. En revanche, elle ne bénéficie plus du FPIC et devient même contributrice.

Les participations au chapitre 74, au compte 7478 de la CAF et autres organismes sont attendues à 1.440.399 € dues à la reprise des activités diverses.

Du côté des dotations, les recettes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), comptabilisée au compte 7411 est à 3 625 653 €, la DSU est estimée à 1 226 019 €, et la DNP à 296 867 €.

Au compte 7488, est comptabilisé le filet de sécurité (655.396 €)

Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	405 128,30	84 998,81	166 568,00	166 568,00	251 566,81
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 351 587,00	466 712,47	2 507 362,79	2 507 362,79	2 974 075,26
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	47 500,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
	Total des opérations d'équipement	1 754 669,02	186 622,27	321 200,66	321 200,66	507 822,93
	Total des dépenses d'équipement	4 558 884,32	738 333,55	3 125 131,45	3 125 131,45	3 863 465,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 651 880,43	0,00	1 765 946,19	1 765 946,19	1 765 946,19
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 955,51	0,00	4 955,51	4 955,51	4 955,51
020	Dépenses imprévues	0,00		375 494,03	375 494,03	375 494,03
	Total des dépenses financières	2 156 835,94	0,00	2 646 395,73	2 646 395,73	2 646 395,73
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 715 720,26	738 333,55	5 771 527,18	5 771 527,18	6 509 860,73
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	156 862,17		46 879,00	46 879,00	46 879,00
041	Opérations patrimoniales (4)	234 736,01		80 201,16	80 201,16	80 201,16
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	391 598,18		127 080,16	127 080,16	127 080,16
	TOTAL	7 107 318,44	738 333,55	5 898 607,34	5 898 607,34	6 636 940,89
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					1 143 770,43
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					7 780 711,32

Les dépenses du chapitre 16 liées au remboursement du capital de la dette atteindront, en 2023, 1.765.946 €.

Le chapitre 20 d'immobilisations incorporelles est estimé à 166.568 € avec notamment, sur le compte 2031 (60 500 €) d'études une augmentation des frais d'études liées aux frais d'études de la salle de boxe et tennis de table ainsi que de l'école du quartier plein sud.

A noter au chapitre 21, une inscription de 2.507.363 €

Cela correspond notamment à l'aménagement et la réfection de voirie (466 600 €) ; travaux d'aménagement d'un espace sports au Gymnase Charles Chauve – (297 600 €) ; l'achat d'arbres et arbustes pour la création de la forêt urbaine (100 000 €); la réfection des établissements scolaires (400 000 €); la rénovation des toitures des bâtiments communaux (350 000 €); le programme énergétique éclairage Public (250 000 €); l'acquisition d'un aspirateur Glutton électrique pour le service propreté (19 000 €); les travaux du programme ADAP (50 000 €); le remplacement des standards téléphoniques (124.000 €) ; le remplacement de jeux extérieurs

(44 600 €) ; l'achat de mobilier et matériel pour les restaurants scolaires (89 000 €); l'achat de mobilier et matériel pour les établissements scolaires et centres de loisirs (35 000 €), etc...

Au chapitre 13, le remboursement du PUP à Kaufman (500.000 €) avec en face, la recette du nouveau PUP à 1 589 500 € au compte 1348.

Le chapitre 23 d'immobilisations en cours est fixé à hauteur de 130.000 € (il s'agit d'avances versées sur les travaux).

Au niveau des opérations d'ordre, le 040 est fixé à 46.879 €, au 041 à 80.201 €.

Les recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 362 478,00	344 142,51	2 176 242,00	2 176 242,00	2 520 384,51
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 762 478,00	344 142,51	3 576 242,00	3 576 242,00	3 920 384,51
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	576 060,78	0,00	1 152 207,50	1 152 207,50	1 152 207,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 700 000,00	0,00	1 537 961,47	1 537 961,47	1 537 961,47
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	16 219,00	0,00	15 859,30	15 859,30	15 859,30
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	259 149,36	0,00	236 974,22	236 974,22	236 974,22
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 551 429,14	0,00	2 943 002,49	2 943 002,49	2 943 002,49
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 313 907,14	344 142,51	6 519 244,49	6 519 244,49	6 863 387,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 269 155,73		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	774 827,92		837 123,16	837 123,16	837 123,16
041	Opérations patrimoniales (4)	234 736,01		80 201,16	80 201,16	80 201,16
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 278 719,66		917 324,32	917 324,32	917 324,32

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		8 592 626,80	344 142,51	7 436 568,81	7 436 568,81	7 780 711,32
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						7 780 711,32

Afin de financer les nouvelles dépenses d'investissement en 2023, la commune peut compter sur :

- Un autofinancement (marges de manœuvre dégagées de la section de fonctionnement) de 790.244 €.
- Des ressources propres externes (FCTVA, taxe d'aménagement etc...) pour 1 152 207 € (chapitre 10)
- Des ressources propres internes (amortissements) pour 837 123 €
- L'affectation au 1068 pour 1 537 961 €
- Des subventions d'investissement de 2,17 millions € (Région et ANS pour les équipements sportifs, Région pour la végétalisation, DSIL pour l'éclairage public et rénovation de toitures, Département pour la voirie et FIPD pour la sécurisation des bâtiments scolaires et du Projet Urbain Partenarial (PUP) pour 1 589 500 €.

- D'un emprunt d'équilibre de 1,4 millions € au compte 1641,

Le chapitre 27 d'autres immobilisations financières est fixé à 236.974 € avec notamment au compte 2764, une somme de 49.360 € liée à la dissolution du SYMVEP.

IV. La dette

Au BP 2023, sont inscrits :

- Au compte 66111 des intérêts à hauteur de 300 988 €
- Au chapitre 16 – dépenses, 1.765.946 € de remboursement en capital de la dette
- Au compte 16 – recettes, un emprunt d'équilibre de 1.400.000 €

L'encours de la dette :

Capital restant dû au 01/01/2023	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
15 061 648 €	1.96 %	10 ans et 3 mois	5 ans et 5 mois	25

V. Les priorités du budget 2023

L'éducation : pour la réussite éducative des jeunes Roisséens

- Restauration scolaire :

La ville a relancé en 2023 le marché de restauration collective Celui-ci va démarrer au 1^{er} janvier 2023. Ce marché subit de plein fouet les augmentations liées à l'inflation (+18%) Cette dépense est estimée à 1 119 136,00 € pour 2023. Il s'agit de la principale dépense du chapitre 011.

- Les classes de découvertes et les séjours :

La ville encourage les départs en classes de découverte et en séjours de vacances qui incitent les enfants à s'ouvrir aux autres. De plus, ils permettent à tous de vivre la même expérience, de créer du lien et de lutter contre les inégalités sociales.

En 2023 ; 7 classes partiront en classe de neige et 2 en classe verte. Le service enfance organisera 1 séjour été et 3 mini séjours. Cela représentera une dépense de 168 700 € au chapitre 011 (pour rappel en 2023 : rattrapage des années COVID).

Le service jeunesse organisera 1 séjour été (15 jours), 3 mini-séjours, 1 week-end et 1 chantier international. Cela représentera une dépense de 35 000 € au chapitre 011.

- Le financement des projets pédagogiques

Depuis plusieurs années, la ville finance les projets pédagogiques des écoles. Ceux-ci sont travaillés par les équipes enseignantes puis présentés à la ville pour obtenir les financements. Les projets sont sélectionnés en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale. 20.000 € sont alloués. Par exemple, sont régulièrement financés des spectacles, des sorties, des interventions pédagogiques etc...

- La politique jeunesse

La politique jeunesse sera poursuivie avec un nouveau dispositif complétant les bourses à projets et l'aide au permis de conduire : l'opération sac à dos, pour financer des projets de vacances.

La politique sociale de la ville

Plus que jamais, avec la crise sanitaire et économique que nous traversons, la politique sociale est au cœur des préoccupations de la municipalité. Rappelons que le CCAS dispose des principales prérogatives en matière d'action sociale, néanmoins, d'autres actions sont menées par les services de la ville.

- Le centre social et culturel des Airelles

Le budget de fonctionnement du centre social (hors personnel) s'élèvera à 27 000 €. Il financera toutes les activités du centre social et culturel en direction des familles (accompagnement à la scolarité, café des parents, REAAP, soutien à la parentalité, etc...), des sorties et loisirs pour tous, de la ludothèque, des ateliers et manifestations diverses.

La Maison France service, située au centre social est un véritable outil de lutte contre les inégalités. Labellisée depuis le 8 février 2021, elle a accompagné près de 1500 personnes en 2021 et 1800 personnes en 2023 dans des démarches diverses.

L'environnement et le cadre de vie

La ville travaille actuellement à la mise en place d'un MGPE qui permettra de changer tous les points lumineux énergivores soit environ 2.730 points générant, en outre, une économie de fonctionnement. Par ailleurs, le projet de forêts urbaines se poursuivra avec la plantation des premiers arbres (100.000 €)

En 2023, la ville concourra pour l'obtention de la troisième fleur au concours des villes et villages fleuris, les dépenses de fonctionnement liées au fleurissement et à l'entretien des espaces verts, sont estimées à 436 050 €.

Depuis plusieurs années, la ville a mis l'accent sur la propreté avec notamment la création du Service d'Intervention Rapide (SIR). Le budget de fonctionnement de la propreté s'élève à 160 535 €.

Le sport

La ville entend poursuivre sa politique sportive ambitieuse avec un budget alloué aux subventions pour les associations sportives de 250 000 €. Le sport pour tous est un engagement fort pris par la municipalité. Ainsi, la ville favorise la pratique du sport à des tarifs très compétitifs par le biais de l'école multisports et sports loisirs. Le budget de fonctionnement du sport représente environ 79 450 € environ avec 3.100 adhérents à des associations sportives.

La culture et l'évènementiel

Le budget de la culture s'élève à 398 700 € euros (hors personnel). Cette année, la ville co-organisera la clôture du festival Par Has'art le week-end du 8 et 9 juillet proposant une dizaine de spectacles de rue, en préouverture de Roissy en vacances.

La sécurité

L'année 2023 verra la poursuite du déploiement des caméras de vidéo protection et le renforcement des équipes de police municipale.

VI. Principaux ratios

Informations financières - ratios	BP 2023	
	Roissy-en-Brie	Moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	1246 €	1216 €
Produits des impositions directes/Population	641 €	665 €
Recettes réelles de fonctionnement/Population	1236 €	1415 €
Dépenses d'équipement brut/Population	137 €	307 €
Encours de la dette/Population	584 €	972 €
Dotation Générale de Fonctionnement/Population	225 €	201 €
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	61.10 %	62.70 %
Dépenses réelles de fonct. + Remb. Capital de la dette/Recettes réelles de fonct.	107.00 %	92.80 %
Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement	11.10 %	21.70 %
Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	47.20 %	68.70 %

VII. Effectifs et charges de personnels

GRADES OU EMPLOIS (1)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	2	0	2	2	0	2
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	95	0	95	70,90	5	75,90
FILIERE TECHNIQUE (c)	201	0	201	137,30	45	182,30
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	27	0	27	13	2	15
FILIERE SPORTIVE (g)	5	0	5	3	0	3
FILIERE ANIMATION (i)	83	0	83	45,80	25	70,80
FILIERE POLICE (j)	22	0	22	11	0	11
APPRENTIS	3	0	3	0	3	3
ASSISTANTES MATERNELLES	29	0	29	0	29	29
COLLABORATEUR CABINET	2	00	2	1	1	2
ADULTE RELAIS	1	0	1	0	1	1
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	468	0	468	282	111	384